

Dispositions transitoires Sport+Handicap EDUCATION

La nouvelle formation de Sport+Handicap EDUCATION regroupe et développe deux systèmes de formation. Cela permet de conserver les approches qui ont fait leurs preuves tout en introduisant des améliorations. Les dispositions décrites dans le présent document s'appliquent aux formations déjà commencées ou achevées avant le 31 décembre 2025.

Etapes de formation achevée auprès de PluSport/Procap ou de l'ASP avant le 31 décembre 2025

Nom actuel de la qualification	Nouveau nom de la qualification
PluSport/Procap	
Assistante	Assistant-e moniteur-trice Sport+Handicap
Moniteur-trice sport-handicap Polysport	Moniteur-trice Sport+Handicap Polysport
Moniteur-trice sport-handicap Natation	Moniteur-trice Sport+Handicap Natation
Accompagnante Sport de neige	Disabled Snowsports Guide
Moniteur-trice sport-handicap Sport de neige	Disabled Snowsports Specialist
ASP	
Entraîneuse-euse Sport en fauteuil roulant Échelon 1	Assistant-e moniteur-trice Sport+Handicap
Entraîneuse-euse Sport en fauteuil roulant Échelon 2	Moniteur-trice Sport+Handicap Polysport
Disabled Sports-Guide	Disabled Snowsports Guide
Disabled Sports-Specialist	Disabled Snowsports Specialist

Moniteur-trices avec étapes de formation commencée auprès de PluSport/Procap avant le 31 décembre 2025

Situation initiale	Dispositions transitoires
Polysport + Natation	
✓ Module d'assistant-e réussi	Stage selon la nouvelle structure de formation
✗ Stage incomplet	
✓ Assistante	Envoyer la demande d'équivalence de
✓ Moniteur-trice esa/J+S valide (hors sport-handicap)	«Moniteur-trice Sport+Handicap» (cf. site Web Polysport ou Nataion)
✓ Assistante	Suivre la formation spécifique selon la nouvelle structure de formation
✓ Formation générale réussie	
✗ Formation spécifique non suivie/non réussie	
✗ Pas de reconnaissance comme moniteur-trice esa/J+S	
✓ Assistante	Envoyer la demande d'équivalence de
✓ Moniteur-trice J+S valide	«Moniteur-trice Sport+Handicap» (cf. site Web Polysport ou Nataion)
✓ Cours d'introduction réussi	

<ul style="list-style-type: none"> ✗ Stage et/ou examen pratique non validé ✓ Assistant-e ✓ Formation générale et formation spécialisée suivies et réussies en 2024 ou 2025 ✗ Stage incomplet/non envoyé 	<p>Envoyer la demande d'équivalence de «Moniteur-trice Sport+Handicap» (cf. site Web Polysport ou Natation)</p>
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Assistant-e ✓ Formation générale et formation spécialisée suivies et réussies avant 2024 ✗ Stage et/ou examen pratique non validé 	<p>Cours de formation continue d'une journée «Passerelle Sport+Handicap EDUCATION». Ce cours est proposé pour une période transitoire de 3 ans jusqu'en 2028. À partir de 2029, la formation spécifique esa devra être à nouveau validée.</p>
<p>Moniteur-trice en sport-handicap sans brevet de moniteur-trice esa, souhaitant obtenir le brevet de moniteur-trice esa¹.</p>	<p>Cours d'introduction esa (2 jours) auprès de Sport+Handicap EDUCATION (sera proposé en 2027 et 2028) ou d'une organisation partenaire d'esa</p>
<p>Sports de neige</p>	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Module d'assistant-e réussi ✓ Cours technique/module technique à partir de 2025 	<p>Formation selon la nouvelle structure de formation</p>
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Module d'assistant-e réussi ✓ Cours technique suivi et réussi avant 2024 (année 2024 incluse) ✗ Stage et examen pratique non validés 	<p>Formation selon la nouvelle structure de formation</p>
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Module d'assistant-e réussi ✓ Cours technique suivi et réussi avant 2024 (année 2024 incluse) ✗ Stage de Guide commencé mais incomplet 	<ul style="list-style-type: none"> – Dispositions transitoires selon le tableau 1 jusqu'au 30.04.2028 (tarifs selon le règlement PluSport jusqu'au 31.12.2025) – À partir du 01.05.2028 stage de Disabled Snowsports Guide selon le nouveau règlement (nouveaux tarifs)
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Module d'assistant-e réussi ✓ Cours technique suivi et réussi avant 2024 (année 2024 incluse) ✓ Stage validé ✗ Examen pratique non validé 	<ul style="list-style-type: none"> – Possibilité de passer l'examen jusqu'au 30.04.2028 selon l'ancienne structure (tarifs selon le règlement PluSport jusqu'au 31.12.2025). – À partir du 01.05.2028, formation selon la nouvelle structure de formation (nouveaux tarifs)

¹ Ceci n'est pas nécessaire pour exercer une activité au sein d'une fédération membre de Sport+Handicap EDUCATION.



Moniteur·trice·s avec échelon de formation commencé auprès de l'ASP avant le 31.12.2025

Situation initiale	Dispositions transitoires
Échelon ASP 1 (Polysport)	
<ul style="list-style-type: none">✓ Module de base ASP réussi✗ Module pratique non validé✗ Expérience pratique incomplète	<ul style="list-style-type: none">– Suivre le module de base pour moniteur·trice·s J+S avec option «J+S inclusif – Sport avec et sans handicap» ou le module de base pour spécialistes.– Stage selon la nouvelle structure de formation
<ul style="list-style-type: none">✓ Module de base et module pratique réussis (Personne en fauteuil roulant : module de base réussi)✗ Expérience pratique incomplète	Stage selon la nouvelle structure de formation
<ul style="list-style-type: none">✓ Moniteur·trice J+S avec option «J+S inclusif – Sport avec et sans handicap»✗ Expérience pratique: moins de 5 leçons validées avant fin 2025	<ul style="list-style-type: none">– Suivre le module de base pour moniteur·trice·s J+S avec option «J+S inclusif – Sport avec et sans handicap».– Stage selon la nouvelle structure de formation
Échelon ASP 2 (Polysport)	
<ul style="list-style-type: none">✓ Moniteur·trice J+S avec option «J+S inclusif – Sport avec et sans handicap»✓ Expérience pratique: au moins 5 leçons déjà validées avant fin 2025	Stage selon la nouvelle structure de formation
<ul style="list-style-type: none">✓ Formation générale réussie✗ Formation spécifique non suivie/non réussie✗ Pas de qualification de moniteur·trice esa ou J+S	Suivre la formation spécifique selon la nouvelle structure de formation
<ul style="list-style-type: none">✓ Formation générale et formation spécifique réussies dans une autre <u>discipline</u>✗ Formation spécifique Sport en fauteuil roulant non suivie✓ Moniteur·trice esa valide	Envoyer la demande d'équivalence de «Moniteur·trice Sport+Handicap» (cf. site Web <u>Polysport</u> ou <u>Natation</u>)
<ul style="list-style-type: none">✓ Cours d'introduction réussi✗ Expérience pratique incomplète ou complète✓ Moniteur·trice J+S valide	Envoyer la demande d'équivalence de «Moniteur·trice Sport+Handicap» (cf. site Web <u>Polysport</u> ou <u>Natation</u>)
<ul style="list-style-type: none">✓ Formation générale et formation spécifique réussies✗ Leçon de démonstration non validée✗ Expérience pratique incomplète ou complète	Cours de formation continue d'une journée «Passerelle Sport+Handicap EDUCATION». Ce cours est proposé pour une période transitoire de 3 ans jusqu'en 2028. Ensuite, la formation spécifique esa devra être à nouveau effectuée.

✓ Formation générale et formation spécifique réussies	Envoyer la demande d'équivalence de «Moniteur-trice Sport+Handicap» (cf. site Web Polysport ou Natation)
✓ Leçon de démonstration réussie	
✗ Expérience pratique incomplète	
Échelon ASP 3 (Polysport)	
✓ 1 module ASP réussi	Suivre 3 modules de perfectionnement (libre choix selon le règlement pour la formation continue)
✗ 3 modules ASP manquants	
✓ 2 modules ASP réussis	Suivre 2 modules de perfectionnement (libre choix selon le règlement pour la formation continue)
✗ 2 modules ASP manquants	
✓ 3 modules ASP réussis	Suivre 1 module de perfectionnement (libre choix selon le règlement pour la formation continue)
✗ 1 module ASP manquant	
✗ Examen de la méthode d'enseignement non validé	Suivre 1 module de perfectionnement (libre choix selon le règlement pour la formation continue)
Sports de neige	
Pour obtenir le brevet d'Assistant-e moniteur-trice:	
✓ Module de base ASP réussi	Stage de formation de base selon la nouvelle structure de formation
✓ Module technique ASP réussi	
✗ Expérience pratique Polysport Échelon ASP 1 non validée	
✓ Module de base ASP réussi	<ul style="list-style-type: none"> – Suivre le module de base pour spécialistes ou le module de base pour moniteur-trices J+S avec option «J+S inclusif – Sport avec et sans handicap» – Stage de Disabled Snowsports Guide selon le nouveau règlement (avec nouveaux tarifs)
✓ Module technique ASP réussi	
✗ Stage pas encore commencé	
✓ Module de base ASP réussi	<ul style="list-style-type: none"> – Dispositions transitoires selon le tableau 1 jusqu'au 30.04.2028 (tarifs selon le règlement de l'ASP jusqu'au 31.12.2025) – À partir du 01.05.2028, stage de Disabled Snowsports Guide selon le nouveau règlement (nouveaux tarifs)
✓ Module technique ASP réussi	
✗ Stage de Guide commencé mais incomplet	
✓ Module technique ASP suivi avant le 30.04.2025 inclus	<ul style="list-style-type: none"> – Possibilité de passer l'examen de la méthode d'enseignement jusqu'au 30 avril 2028 (tarifs selon le règlement de l'ASP jusqu'au 31 décembre 2025) – À partir du 01.05.2028, stage de Disabled Snowsports Specialist selon le nouveau règlement (nouveaux tarifs)
✓ Stage réussi	
✗ Examen de la méthode d'enseignement non validé	



Dispositions transitoires

Tableau 1: Dispositions transitoires Stage de Disabled Snowsports Guide (valable jusqu'au 30.4.2028)

Jours effectués auprès de l'ASP	À effectuer pour obtenir la qualification de «Disabled Snowsports Guide» de Sport+Handicap EDUCATION
1 journée de stage effectuée avant le 31.12.25	1 journée de stage + 1 journée de compétences de sortie
2 jours de stage effectués avant le 31.12.25	1 journée de compétences de sortie
3 jours de stage effectués avant le 31.12.25	1 journée de compétences de sortie
4 jours de stage effectués avant le 31.12.25	1 journée de compétences de sortie

Ces dispositions entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2026 et sont valables jusqu'au 31 décembre 2028, sauf indication contraire dans les règlements individuels.